

## De la visite-immersive à l'escape-game, Apprendre les méthodes pour créer des visites-jeux dans l'esprit des patrimoines



### PUBLICS CONCERNÉS

Professionnels du tourisme ou du patrimoine souhaitant développer des concepts de visites ludiques, dans l'esprit des jeux d'aventures ou des escapes-games.

*Avoir conscience que la création d'un produit-jeu nécessitera après la formation, du temps, de la créativité, un budget minimum.*

### OBJECTIFS

- Se former à la création de concepts, jeu de pistes, chasse aux trésors, les mécanismes à mettre en œuvre. Se "déprogrammer" du Quizz
- Comprendre les ressorts et le sens du jeu.
- Connaître les concepts ludiques adaptés au temps du tourisme en extérieur ou dans un musée.
- Créer un espace de jeu, une aventure.
- Jeux pour adultes, jeux pour enfants, jeux pour familles... les scénarii vont être différents, mais lesquels ?
- Comprendre les ressorts d'une expérience réussie parents/enfants/ados
- Savoir exploiter les ressources de l'imaginaire naturel dégagé par votre patrimoine et savoir en faire une histoire.

**29 ET 30 NOVEMBRE 2021 – Château de Champs-sur-Marne – Paris** (accès en 10' de la gare TGV Marne la Vallée)

### PROGRAMME

#### Jour 1

- Partage de vos projets et vos objectifs précis pour ces deux jours de formation.
- Découverte du jeu et de sa place dans la croissance de l'enfant et la vie d'adulte.
- Les activités adaptées à chaque âge
- La recette pour faire jouer ensemble une fratrie de 4 à 14 ans et les adultes.
- Les expériences ludiques qui font vibrer les adultes et les familles. Les interdits.
- créer du lien, générer le partage intergénérationnel, comment ?
- Découverte de concepts de visites-jeux existant : espaces découvertes, ateliers créatifs, jeux, chasses aux trésors, espaces de jeux dans ma structure, escape-game, espaces sensoriels... Enquête Smartphone, jeux tablettes, géocaching, chasse aux trésors, aventures en nature ou en villages.
- Les jeux numériques, réussites et limites.

#### Jour 2

- Pourquoi une histoire, un défi, est toujours nécessaire à ce type de visite ?
- Quel type d'histoire ?
- Scénariser un jeu par une histoire, une légende tirée des émotions et ambiances des lieux : méthode et atelier terrain.
- Le défi à réussir, le final, la notion d'échec, réussite ou pas réussite, cadeau ?
- Comment communiquer sur ces produits jeux ? présentation, descriptifs, images, tarifs ?

Les 2 dernières heures sont consacrées à vos projets personnels. Il sera alors nécessaire de venir avec des éléments à partager avec le groupe



## **BUDGET :**

790€/participant pour les 2 journées soit 14H de formation

Repas et logement non compris

**Financement possible dans le cadre du plan formation**

## **MODALITÉS :**

12 participants maximum

Horaires :

Jour 1 : 9h-17h

Jour 2 : 9h-17h

## **Lieu exact de la formation :**

Château de Champs-sur-Marne



**Formateur : Bruno TAMAILLON**

**06 08 47 46 91**

tamaillon@tams.fr



## **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

### **Avant la formation**

Apporter catalogue, brochures et dépliants présentant vos offres familles, supports de jeux, expériences ludiques de votre structure ou territoire.

### **Pendant la formation**

Une alternance d'apports théoriques, d'échanges et de travail en atelier.

Une heure de jeu, pour comprendre ce que c'est que jouer et cerner le sens du jeu dans un temps de vacances

**Suite à la formation**, un espace web dédié à la formation est ouvert sur notre site internet avec documents et liens.

### **Procédures de validation des acquis de la formation :**

Organisation/calendrier d'un plan d'actions personnalisé

Remise d'une attestation de stage



TAMS Consultants  
[www.tams.fr](http://www.tams.fr)

Organisme Formation  
déclaré 82.380269938  
SIRET: 40870802200046

Les Michauds  
73360 SAINT FRANC  
tel : 06 08 47 46 91  
[tamaillon@tams.fr](mailto:tamaillon@tams.fr)

**Formateur :**  
Bruno Tamaillon

**Infos/inscriptions :**  
[tamaillon@tams.fr](mailto:tamaillon@tams.fr)  
port : 06 08 47 46 91

## DEVIS DE LA FORMATION

### TAMS/FAM 2 - De la visite-immersive à l'escape-game, apprendre les méthodes pour créer des visites-jeux dans l'esprit des patrimoines

**Objectif :** Deux journées de formation, pour apprendre les méthodes et moyens de création d'expériences ludiques.

**Durée :** 14 heures

**Formateur :** Bruno TAMAILLON – 52 ans – *Expert en développement touristique, marketing du tourisme, créateur de jeux et expériences pédagogiques en familles. Père de 4 enfants. 30 ans d'expérience professionnelle en Tourisme*

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

Ateliers en mini groupes - Apports théoriques et vidéos  
Le jeu comme support de cours

**Procédures de validation des acquis de la formation :**

Organisation/calendrier d'un plan d'actions, personnalisé.  
Remise d'une attestation de stage.

**Date :** 29 ET 30 NOVEMBRE 2021

**Lieu :** Château de Champs-sur-Marne – Paris - Marne la Vallée

**Budget :** 790€ pour les deux journées - *net de taxe dans le cadre de notre activité d'organisme de formation déclarée - 82 380269938 – Repas, transport et logement non compris.*

**Nombre de participants :** 12 stagiaires maxi pour assurer une qualité

#### Comment s'inscrire ?

##### 1<sup>er</sup> cas : Votre entreprise finance elle-même la participation à la formation :

- Remplir le bulletin de pré-inscription ci dessous et le faire parvenir au plus vite à bruno Tamaillon – [tamaillon@tams.fr](mailto:tamaillon@tams.fr) afin de réserver votre place pour cette formation
- Compléter la Convention Formation ci-jointe et la renvoyer, accompagnée d'un acompte de 230€ à l'ordre de Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc
- Une confirmation écrite vous sera envoyée à réception.

##### 2<sup>eme</sup> cas : Votre entreprise souhaite bénéficier du financement de son OPCO :

- Remplir le bulletin de pré-inscription ci dessous et le faire parvenir au plus vite à Tams Consultants – [tamaillon@tams.fr](mailto:tamaillon@tams.fr) afin de réserver votre place pour cette formation.
- Compléter la Convention Formation ci-jointe et la renvoyer à Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc ou par mel à [tamaillon@tams.fr](mailto:tamaillon@tams.fr)
- Envoyer dès que possible à votre organisme OPCO cette fiche Devis, accompagné du programme de la formation,
- Attendre la réponse écrite de votre OPCO (courrier spécifiant la prise en charge du cout total ou partiel de la formation) et l'envoyer à Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc

#### Bulletin d'inscription

**Nom-prénom :**

**Fonction :**

**Organisme :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Tél :**

**Portable :**

**Mél :**

Responsable administratif de l'inscription (si besoin) :

Nom - prénom :

Tél :

mel :

##### Je souhaite m'inscrire à la formation :

TAMS/FAM 2 – De la visite-immersive à l'escape-game, apprendre les méthodes pour créer des visites-jeux dans l'esprit des patrimoines

**Date :** 29 ET 30 NOVEMBRE 2021

**Lieu :** Château de Champs-sur-Marne – Paris

Mon organisme finance lui même la formation et Je vous fais parvenir des que possible la convention dans les jours qui viennent.

Mon organisme souhaite bénéficier du financement de mon OPCO et je vous ferai parvenir la convention et l'accord de prise en charge de mon OPCO des que possible.

A..... le .....

*Lu et approuvé*

Signature et tampon

## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

### Entre

**Nom et Adresse de l'entreprise** (du salarié participant) :

(ci-après dénommé le bénéficiaire)

Représentée par

Fonction :

### Et

**l'organisme de formation :**

**TAMS CONSULTANTS – Les Michauds 73360 St Franc**

**Tél : 04 76 67 52 60 – [tamaillon@tams.fr](mailto:tamaillon@tams.fr) - [www.tams.fr](http://www.tams.fr)**

Représenté par : Bruno Tamaillon      Fonction : Gérant

Déclaration enregistrée sous le n° 82.380269938 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Numéro SIRET de l'organisme de formation : 40870802200038

### I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation :

**TAMS/FAM 2 – De la visite-immersive à l'escape-game, apprendre les méthodes pour créer des visites-jeux dans l'esprit des patrimoines**

Nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 CT : action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

**Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention.**

L'effectif de stagiaires est de 5 participants minimum à 12 participants maximum

**Dates de la session : 29 ET 30 Novembre 2021**

**Nombre d'heures par stagiaire : 14 h**

**Lieu de la formation (ville) : Château de Champs-sur-Marne**

**Formateur : Bruno Tamaillon – 06 08 47 46 91 - [tamaillon@tams.fr](mailto:tamaillon@tams.fr)**

### II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du ou des participants aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Le ou les participants seront :

Nom Prénom	email	Etablissement – fonction
.		
.		
.		

### III – PRIX DE LA FORMATION

**Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à 790 € net de taxe - exonération de TVA – par participant.**

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Ne sont pas compris les frais de repas, de logement et de transport sur le lieu de la Formation.

**Règlement à réception de facture.** Si le bénéficiaire souhaite faire financer la formation dans le cadre du PLAN FORMATION, il lui incombe de fournir obligatoirement à l'organisme de formation, le courrier de prise en charge de la formation décrite ci dessus, 10 jours avant le début de la formation.

#### IV – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE :

- Apports théoriques sur la base d'expériences modélisées
- Applications pratiques sur la base des données issues de l'organisme des stagiaires
- Le support de cours

**V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :** Rédaction d'un plan d'action réalisé par le stagiaire : incluant calendrier, action, moyens et coûts

**VI – SANCTION DE LA FORMATION :** Suite à la vérification de la validité du plan d'action, remise d'une attestation de stage.

**VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :** Feuilles de présences en 3 exemplaires signées par les stagiaires et l'organisme de formation

#### VIII – NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit organiser dans les plus brefs délais une nouvelle formation et s'assurer de la présence possible des participants inscrits.

La Formation pourra être annulée par l'organisme de formation si le quota de 5 participants n'est pas atteint. Cette annulation devra intervenir en amont du 11e jour précédent la date de démarrage de la formation.

#### IX – DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT :

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 192 heures (8 jours) à 97 heures (4 jours) précédent la première heure de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 400 Euros à titre de dédit.

Cette somme de 400 Euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 96 heures précédent la première heure de formation, la totalité des frais pédagogiques seront dues par le bénéficiaire à l'organisme de formation.

En cas de non présence du participant à tout ou partie des heures de formation prévues, la totalité des frais pédagogiques seront dues par le bénéficiaire et versé à l'organisme de formation.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 0 à 10 jours calendaires précédent la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à programmer dans les plus brefs délais une nouvelle formation et s'assurer de la présence possible des participants inscrits.

Dans tous les cas, la Formation ne peut être assurée qu'avec un minimum de 5 stagiaires inscrits.

#### X – LITIGES

En cas de litige concernant l'application de la présente convention, les deux parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents après épuisement des voies amiables.

Fait à

Le

Signature+tampon avec la mention "lu et approuvé"

Entreprise bénéficiaire

Responsable / Fonction

TAMS CONSULTANTS

Bruno TAMAILLON, le gérant,

138 Chemin du Roland  
38960 SAINT AUPRE  
Tél : (33) 04 78 67 52 60  
www.tams.fr  
RCS Grenoble 888 708 022